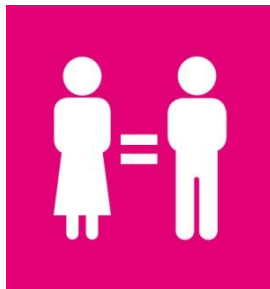


**Appel à propositions 2015  
3ème cycle**



**Thème:  
Autonomisation économique et politique des femmes  
En vue de l'Agenda de Développement post-2015**

**Date d'ouverture:** 9 mars 2015

**Date limite d'envoi des candidatures en ligne:** 5 avril 2015 (23h59 heure de New York)

**Système des candidatures en ligne :** <https://grants.unwomen.org/>

**I. Contexte**

**Le Fonds pour l'Égalité des Sexes de l'ONU Femmes** a été lancé en 2009 pour accélérer la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité des genres dans le monde entier. Il s'agit du système global de subvention de l'ONU Femmes et d'un fonds multi donateur dédié aux programmes basés sur les droits dans deux thématiques qui se recoupent, l'autonomisation économique et politique des femmes. Depuis 2009, le Fonds a versé plus de 56 millions de dollars (USD) pour financer 96 programmes dans 72 pays. Le Fonds est très compétitif : seulement 5% des candidatures ont été retenues lors des précédents cycles.

**L'ONU Femmes lance son 3<sup>ème</sup> appel à propositions du Fonds pour l'Égalité des Sexes** (FES ou le Fonds). Pour cette année, le Fonds accueille toute candidature des organisations locales, nationales et régionales de la société civile (OSC) dirigées par des femmes, qui soit à la fois innovante, à fort impact, et qui comporte de nombreux acteurs dans son programme sur le droit des femmes et l'égalité des genres qui

permettront de lancer la progression dans l'agenda de développement post-2015<sup>1</sup>.

Les États-membres de l'ONU, soutenus par l'ONU Femmes et le système de l'ONU dans son ensemble, se rapprochent de l'adoption finale du nouveau cadre des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** prévue en septembre 2015. Dans ce contexte, le Fonds pour l'Égalité des Sexes lance son 3<sup>ème</sup> cycle global de subvention pour soutenir les OSC dirigées par des femmes afin de concentrer la mise en œuvre, sur le terrain, des engagements en faveur de l'égalité des genres.

Les ODD sont établis dans un cadre exhaustif, orienté vers l'action, global par nature et applicable universellement. Ces objectifs constitueront un ensemble intégré et indivisible de priorités globales avec, comme objectif central, l'éradication de la pauvreté. Une croissance économique durable et inclusive, un développement social et une protection environnementale pour toutes et tous ont été reconnus comme des dimensions interdépendantes pour parvenir à un développement durable. S'assurer que personne n'est laissé de côté nécessitera des efforts ciblés vers les groupes les plus marginalisés, afin de s'attaquer aux vulnérabilités au-delà des moyennes nationales.

Les ODD auront pour but d'atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en mettant fin à toutes les formes de discrimination : mettre fin à la violence contre les femmes et les jeunes filles, promouvoir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, participer et diriger de manière effective dans la vie économique, politique et publique ainsi qu'une plus grande attention portée au travail domestique non rémunéré. **Tout en reconnaissant l'importance et l'interdépendance de toutes ces dimensions pour parvenir à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, le Fonds a décidé de se concentrer sur l'autonomisation économique et politique comme moyens de compléter les efforts déjà existants menés par l'ONU.**

- En termes d'**autonomisation économique**, le cadre des ODD s'intéresse à l'accès inclusif et durable aux ressources économiques, au travail décent pour tous basé sur un salaire égal pour un travail à valeur égale, à la protection des droits du travail et la promotion d'un environnement de travail sûr et stable, une protection sociale adaptée au pays et des stratégies de développement en faveur des pauvres et sensible au genre.
- En termes d'**autonomisation politique**, l'agenda des ODD vise à assurer des prises de décision représentatives, participatives, inclusives et adaptées à tous les niveaux menant à l'égalité d'accès à la justice pour toutes et tous ainsi que des institutions effectives, responsables et inclusives appliquant des lois et des politiques non discriminatoires.

---

<sup>1</sup>Contexte de l'Agenda de Développement post-2015, voir ici : <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015-overview.shtml>

Contexte du processus sur l'Objectif de Développement Durable, voir ici : <https://sustainabledevelopment.un.org/>



Le Fonds fait appel à des OSC dirigées par des femmes pour mettre en place cet agenda global et promouvoir les changements structurels qui concernent les relations de pouvoir, les normes sociales et les cadres des politiques juridiques. Les OSC sont également encouragées à exercer leur rôle de supervision en mesurant les progrès de mise en œuvre et en demandant des comptes aux débiteurs d'obligations concernant les engagements pris en faveur de l'égalité des genres aux niveaux local, national et régional.

## II. Priorités thématiques

Le Fonds subventionnera des candidatures dans les domaines suivants :

### Autonomisation économique des femmes



- Les efforts permettant d'accroître l'égalité des opportunités pour les femmes concernant l'accès et le contrôle des ressources économiques (comprenant la terre, la propriété, la technologie, les services financiers, l'héritage et les ressources naturelles) et de promouvoir l'entrepreneuriat durable des femmes en accord avec les lois nationales et les engagements internationaux, avec une emphase sur le développement écologique durable.
- Les efforts pour promouvoir l'accès à un travail décent et à un salaire égal pour toutes les femmes comprenant la reconnaissance du travail domestique et de soins, par la législation, les politiques de protection sociale, les prestations de service et le partage des responsabilités dans la famille et à la maison adaptés à l'échelle nationale.

### Autonomisation politique des femmes



- Les efforts pour promouvoir la participation complète et effective et l'égalité d'opportunités des femmes dans le leadership et la participation politique à tous les niveaux de prise de décision et dans toutes les sphères de la vie.
- Les efforts pour concevoir, renforcer et mettre en œuvre des lois et des politiques nouvelles ou déjà existantes sur l'égalité des genres, revoir les contenus discriminatoires et transformer les normes et les pratiques sociales vers davantage de respect et de satisfaction dans l'égalité des droits des femmes.

Le Fonds favorisera toute proposition qui reconnaîtra et agira sur l'interdépendance entre l'autonomisation économique et politique des femmes et qui prendra en compte toutes les dimensions du développement durable (social, économique et environnemental).

**a. Éléments qualitatifs requis : les propositions devront inclure les points suivants pour être sélectionnées :**

- **Relier les efforts de mise en œuvre au niveau local avec les engagements pris aux niveaux national et régional** : les propositions qui identifieront clairement comment relier les interventions et/ou prestations de service avec les lois concrètes et les engagements politiques ou les plaidoyers.
- **Les approches basées sur les droits** : les propositions qui exprimeront clairement comment utiliser les approches basées sur les droits pour permettre l'avancée de l'autonomisation économique et politique des femmes tout en assurant l'expression et les besoins des femmes, en tant que détentrices de droits ; les propositions qui mettront en avant les cadres juridiques appropriés et/ou les outils qu'elles utiliseront.
- **Partenariats stratégiques** : les propositions qui démontreront comment les OSC développeront et maintiendront des partenariats solides et durables avec les agences gouvernementales et les institutions publiques à tous les niveaux, le monde universitaire, les acteurs du secteur privé, les chefs religieux et les autres partenaires non traditionnels.
- **Impliquer les groupes traditionnellement exclus** : les candidatures qui démontreront d'un engagement à travailler avec les femmes et jeunes filles exclues, marginalisées et/ou désautonomisées économiquement, politiquement, socialement ou culturellement ou de toutes autres façons. **Cela peut inclure (liste non exhaustive)** : les femmes issues des milieux ruraux, vivant dans une extrême pauvreté, les groupes autochtones, les minorités religieuses et ethniques, les migrantes, les travailleuses domestiques et à domicile, les femmes vivant avec des handicaps et/ou le VIH/SIDA et les personnes lesbiennes, bissexuelles, transgenres ou intersexuelles (LBTI).

**b. Les éléments présentant une valeur ajoutée : la priorité sera donnée aux propositions montrant un engagement envers un ou plusieurs des points suivants :**

- **Suivi de la mise en œuvre des ODD** : les propositions qui promeuvent la responsabilité et exercent une supervision de la société civile vers un suivi de mise en œuvre des ODD, des engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles au niveau national, régional et global.
- **Innovation et TIC en faveur de l'égalité des genres** : les propositions qui identifient clairement de nouvelles stratégies et interventions innovantes, par exemple l'autonomisation et l'utilisation par les femmes des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et autres technologies de l'information, l'ouverture de nouveaux espaces, proposer des pratiques créatives et/ou innover les alliances sociales et politiques afin de favoriser de réels changements dans l'équilibre de pouvoir à tous les niveaux.
- **Interventions basées sur l'évidence** : les propositions qui utilisent l'évidence existante dans le domaine de l'autonomisation économique et politique des femmes comme base pour leur théorie du

changement (par exemple les données issues de recherches, les enseignements tirés de l'expérience et l'évidence issue de programmes précédents, les évaluations, les méthodologies testées). Cela inclut les propositions qui prévoient d'adapter/reproduire ou d'élargir les interventions prometteuses.

- **Durabilité** : les propositions qui montrent les mesures prises pour assurer que les résultats du programme seront maintenus au-delà de l'existence de la subvention, par exemple en identifiant les objectifs à long terme (5 à 10 ans) et/ou en démontrant comment les interventions du projet pourraient facilement être élargies ou contribueront aux objectifs globaux du programme et iront au-delà de réunions ponctuelles avec les bénéficiaires et les acteurs.
- **Favoriser l'engagement des hommes et jeunes garçons** : les propositions qui démontrent l'engagement des hommes et jeunes hommes en tant qu'acteurs clés et influant la transformation des stéréotypes discriminatoires et des normes de genre tout en favorisant l'expansion de l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères et à tous les niveaux.

### III. Éligibilité et critères d'évaluation

---

#### MONTANT DE LA SUBVENTION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- **Montant requis de la subvention** : **200 000 US\$ à 500 000 US\$** pour des programmes de 2 à 3 ans  
Tous/Toutes les candidat(e)s devront démontrer une capacité d'absorption et un compte-rendu de gestion financière proportionnel au montant de la subvention requise.
  - **Assistance technique** : les candidat(e)s sélectionné(e)s bénéficieront des soutiens suivants de l'ONU Femmes et du Fonds :
    - Un ensemble de services de suivi et de soutien technique
    - Un suivi de l'impact à travers un soutien de la gestion axée sur les résultats (GAR)
-

## CANDIDATURES ÉLIGIBLES

- **Type d'organisation** : les OSC dirigées par des femmes comprenant les organisations suivantes (liste non exhaustive) : organisations non gouvernementales, organisations communautaires de base, syndicats ou associations de travailleurs/travailleuses, collectivités ou associations agricoles, réseaux de plaidoyer (national ou régional), fonds nationaux ou régionaux.
- **Statut juridique** : obligation d'avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente. Les réseaux d'OSC doivent avoir un statut juridique dans au moins un des pays de mise en œuvre du programme. **(DOCUMENTS REQUIS)**
- **Attention particulière portée à l'égalité des genres** : le/la candidat(e) doit prouver son expérience dans la mise en œuvre de programmes sur l'égalité des genres et/ou sur l'autonomisation des femmes par un CV démontrant l'expérience antérieure de mise en œuvre et les domaines de compétences. **(DOCUMENTS REQUIS)**
- **Pays du statut juridique et d'opération** : liste de l'OCDE CAD de l'APD des pays bénéficiaires éligibles uniquement. *(voir dernière page pour la liste complète des pays éligibles)*
- **Leadership des femmes** : l'organisation doit comprendre au moins 50% de femmes dans son comité de direction **et** dans son personnel avec une représentation féminine significative dans les postes de direction. **(DOCUMENTS REQUIS)**
- **Rapports d'audit** : les organisations doivent avoir des rapports d'audit financiers certifiés des 2 à 3 années fiscales précédentes comprenant 2012, 2013 (et 2014 si possible) **(DOCUMENTS REQUIS)**
- **Recommandation** : Tou(te)s les candidat(e)s doivent envoyer au moins une **Lettre de Recommandation** provenant d'un dispositif sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes, d'une autorité gouvernementale sur l'égalité des genres ou tout autre institution multipartite (comprenant les bureaux de l'ONU autres que ceux de l'ONU Femmes) basés dans le même pays que celui de l'organisation candidate. **Attention : afin de préserver l'impartialité, les Lettres de Recommandation fournies par l'ONU Femmes ne seront pas acceptées.** **(DOCUMENTS REQUIS)**

### Remarques importantes :

- Chaque candidature ne peut être envoyée qu'une seule fois par une seule organisation. Chaque organisation ne peut poser une candidature qu'une seule fois.
- L'organisation candidate est encouragée à trouver des **partenaires de mise en œuvre** qualifiés pour compléter ses compétences, sa capacité de diffusion, et construire les capacités des organisations communautaires locales. Les partenaires de mise en œuvre peuvent être des OSC mais aussi des institutions gouvernementales, des organisations communautaires de base non immatriculées, des institutions universitaires, des entités du secteur privé, des organisations internationales ou autres.

---

<sup>2</sup>Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Comité d'Aide au Développement (CAD), Aide Publique au Développement (APD)

Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas soumis à la liste des pays éligibles et peuvent être basés n'importe où.

- Les transferts de fonds par l'organisation candidate aux agences de l'ONU, aux entités du secteur privé, aux ONG internationales et organisations internationales ne sont pas autorisés.
- Le Fonds pour l'Égalité des Sexes de l'ONU Femmes signera les contrats et versera les subventions à l'organisation candidate uniquement.
- Les organisations éligibles actuellement en partenariat avec l'ONU Femmes au niveau national ou régional peuvent faire leur demande de subvention durant ce cycle d'appel à propositions (**à condition qu'elles ne soient pas actuellement des organisations bénéficiaires du Fonds**).

### LES ORGANISATIONS CANDIDATES NON ÉLIGIBLES

Les organisations suivantes ne sont **PAS éligibles** à subvention auprès du Fonds :

- Agences gouvernementales ou institutions
- Organisations bilatérales ou multilatérales, institutions financières, agences de développement
- Entités du secteur privé
- Particuliers
- OSC non centrées sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes
- OSC dont l'équilibre paritaire n'est pas respecté au niveau du personnel, des membres du comité de direction et dans les postes de direction
- Instituts de recherche, Think Tank ou institutions universitaires
- Organisations internationales ou ONG Internationales avec des programmes globaux et/ou dont le siège se trouve aux Etats-Unis ou en Europe Occidentale
- Organisations actuellement bénéficiaires du Fonds pour l'Égalité des Sexes (dont les subventions n'ont pas encore été officiellement clôturées)
- Candidat(e)s envoyant des propositions centrées sur la lutte contre la violence envers les femmes (l'ONU dispose d'autres processus de financement dédiés à ce thème)

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions **ayant rempli les critères d'éligibilité** (voir ci-dessus) se verront attribués des points selon :

- 1. La pertinence de la proposition (voir domaines d'intervention et domaines prioritaires) 30 points**
  - a. Perspective d'un changement structurel dans un domaine thématique pertinent
  - b. Qualité de l'analyse du contexte et de l'évaluation sur le genre
- 2. Stratégies de mise en œuvre (voir les éléments qualitatifs requis) 40 points**



- a. Lien entre la mise en œuvre au niveau local et les engagements nationaux et régionaux
- b. Approche basée sur les droits
- c. Partenariats stratégiques
- d. Implication des groupes traditionnellement exclus

**3. Éléments à valeur ajoutée 30 points**

- a. Suivi de la mise en œuvre des ODD
- b. Innovation et TIC
- c. Intervention basée sur l'évidence
- d. Durabilité
- e. Implication des hommes et jeunes garçons

En plus de ces critères, le Fonds prendra aussi en compte les **équilibres régionaux et thématiques** ainsi que les **priorités stratégiques de l'ONU Femmes au niveau régional** avant d'établir la liste définitive de sélection des organisations bénéficiaires. Seulement 5% des candidat(e)s ont été sélectionné(e)s lors des précédents cycles.

#### **IV. Modalités d'inscription**

- **Date limite** d'envoi (comprenant le téléchargement de tous les documents)

**5 avril 2015 (23h59 Heure de New York)**

- **Début de Candidature en ligne le 9 mars 2015** :

<https://grants.unwomen.org/>

**Attention** : aucune candidature email ou papier ne sera acceptée.

- **Une seule candidature en ligne sera acceptée par organisation et par proposition.** Les candidatures multiples émanant d'une même organisation et/ou d'une même proposition seront automatiquement rejetées.

- **Langues des candidatures et des documents envoyés :**

La candidature en ligne et tous les documents requis à télécharger seront acceptés **seulement** dans les langues suivantes :



**Nota Bene :** Tous les documents dans d'autres langues devront être traduits avant d'être téléchargés.

- **Documents requis :**

Tous les documents requis devront être téléchargés **uniquement dans l'un des formats suivants** :



Pour être complètes, les candidatures en ligne doivent inclure en pièces jointes téléchargés **tous** les documents suivants. **Les candidatures incomplètes seront automatiquement rejetées.**

**DOCUMENTS REQUIS des organisations candidates (à télécharger)**

1. Justificatif des statuts juridiques fourni par l'autorité nationale compétente
2. Rapports d'audit financier certifiés des 2 à 3 années fiscales précédentes, comprenant 2012 et 2013 (et 2014 si possible).
3. Liste complète du personnel et des membres du comité de direction de l'organisation candidate **indiquant le genre et le poste** (surtout pour les postes de leadership)
4. Un CV ou résumé de l'organisation décrivant le domaine d'intervention missionné, les compétences et les expériences précédentes (1 à 2 pages)
5. Lettre de Recommandation d'une institution travaillant sur l'égalité des genres (autre qu'ONU Femmes)

**Nota Bene :** Tous les documents requis doivent être téléchargés **uniquement** via le **service de candidature en ligne** (les candidatures papier ou via email ne seront pas acceptées). **Merci de prévoir suffisamment de temps pour le téléchargement des documents** sur le service de candidature en ligne. Le service de candidature en ligne pourrait être saturé à l'approche de la date limite en raison d'un trop grand nombre de connexions simultanées.

## V. Notre processus de sélection

| ÉTAPES PAR ÉTAPES |  | Calendrier indicatif            |
|-------------------|--|---------------------------------|
| Étape 1           | <b>Publication de l'appel à proposition</b> : les candidat(e)s commencent à <u>préparer</u> leurs candidature et documents   | <b>23 février 2015</b>          |
| Étape 2           | <b>Ouverture du service de candidature en ligne</b>  | <b>9 mars 2015</b>              |
| Étape 3           | <b>Date limite d'envoi des candidatures en ligne</b>   | <b>5 avril 2015</b>             |
| Étape 4           | <p><b>Présélection d'éligibilité</b> de toutes les candidatures effectuée par une équipe indépendante (voir note 1)</p> <p><b>Évaluation</b> des <u>candidatures éligibles (seulement)</u> par le Comité Technique indépendant (voir note 2)</p> <p><b>Contributions</b> apportées par le personnel de l'ONU Femmes (voir note 3)</p> <p>Le Fonds confirmera la <b>liste des demi-finalistes</b></p> | <b>Avril à juin 2015</b>        |
| Étape 5           | <b>Les demi-finalistes seront informé(e)s</b> par email  | <b>Fin juin 2015</b>            |
| Étape 6           | <p><b>Phase d'Assistance Technique</b> pour tou(te)s les demi-finalistes</p> <p>Tou(te)s les demi-finalistes développeront le <b>Document de Proposition Intégrale</b>, le Cadre de Suivi du Programme, le budget, le Plan d'évaluation et les stratégies de communication avec le soutien et l'assistance technique du personnel du FES et de l'ONU Femmes</p>                                      | <b>Juillet à septembre 2015</b> |
| Étape 7           | <p><b>Évaluation des documents de proposition intégrale</b> des demi-finalistes par le Comité Technique indépendant (voir note 2)</p> <p><b>Contributions</b> apportées par le personnel de l'ONU Femmes (voir note 3)</p>   | <b>Octobre 2015</b>             |
| Étape 8           | <b>Validation de la liste définitive des organisations bénéficiaires</b> par le Fonds en accord avec la haute direction de la division des programmes et des politiques  | <b>Fin Octobre 2015</b>         |

|                 |   |                            |
|-----------------|---|----------------------------|
|                 | de l'ONU Femmes. Le comité consultatif stratégique du Fonds (voir note 4) sera informé de la liste définitive des organisations bénéficiaires avant sa publication, pour la commenter |                            |
| <b>Étape 9</b>  | <b>Les organisations bénéficiaires finalistes sont informées</b> via email. Publication sur le site Internet du Fonds   | <b>Début Novembre 2015</b> |
| <b>Étape 10</b> | <b>Signature du contrat et versement</b> de la première tranche de la subvention (la mise en œuvre des programmes devrait débuter le 1 <sup>er</sup> janvier 2016)                    | <b>Décembre 2015</b>       |

**Notes :**

1. **Équipe d'examen d'éligibilité** : c'est un groupe d'examineurs/examinatrices indépendant(e)s spécialisé dans le domaine thématique approprié qui évaluera les candidatures selon les critères d'éligibilité établis. Ces expert(e)s ne font pas partie du personnel de l'ONU Femmes.
2. **Les membres du comité technique** : 40 à 50 expert(e)s indépendant(e)s spécialisé(e)s dans le domaine thématique et la région appropriés évalueront les candidatures selon les critères d'évaluation établis. Ces experts ne font pas partie du personnel de l'ONU Femmes ni de l'équipe d'examen d'éligibilité. Cette évaluation est réalisée de façon anonyme afin de préserver leur indépendance et leur intégrité. Les membres du comité technique doivent révéler tout conflit d'intérêt qu'ils peuvent avoir avec les candidat(e)s qu'ils évaluent. Chaque candidature sera examinée par plusieurs membres du comité technique afin d'assurer une notation équitable.
3. **Personnel de l'ONU Femmes** : les membres du personnel de programme et politiques de l'ONU Femmes des bureaux de terrain et du siège seront consultés à différents niveaux du processus sur la qualité des propositions et sur leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques de l'ONU Femmes. Ces recommandations seront partagées avec les membres du comité technique pour examen. La décision définitive sur la sélection des organisations bénéficiaires demeure une prérogative du Fonds.
4. **Comité consultatif stratégique** : comprend des personnalités de renom qui collaborent avec l'ONU Femmes à travers le monde, chargées de donner des conseils stratégiques de haut niveau, de la visibilité et mobiliser des ressources pour soutenir le Fonds. Le comité sera informé de la liste définitive des organisations bénéficiaires avant sa publication.

**VI. Vous avez des questions? Contactez nous.**

Il est conseillé à tou(te)s les candidat(e)s de relire attentivement toutes les instructions du Fonds concernant les candidatures. Merci de consulter également les **directives concernant les candidatures** et la **Foire Aux Questions (FAQ)** avant de nous contacter.

**Candidature en ligne et informations complémentaires ici :** <https://grants.unwomen.org/>

**Pour toutes questions, contactez-nous par email à :** [fund.genderequality@unwomen.org](mailto:fund.genderequality@unwomen.org)

Notre Secrétariat est disponible pour répondre à vos questions pendant la période d'envoi des candidatures du

**9 mars au 5 avril 2015 (uniquement)**

**Nous ne répondons pas aux appels téléphoniques.**

**Annexe 1 : Pays éligibles :**

**OCDE CAD liste de l'APD pays éligibles (2014 – 2016)**

| <b>Afrique</b>                   | <b>Amériques et Antilles</b> | <b>États Arabes</b> | <b>Asie et Pacifique</b>         | <b>Europe et Asie Centrale</b>                            |
|----------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------|---|
| Angola                           | Antigua-et-Barbuda           | Algérie             | Afghanistan                      | Albanie   |
| Bénin                            | Argentina                    | Égypte              | Bangladesh                       | Arménie   |
| Botswana                         | Belize                       | Etat de Palestine   | Bhoutan                          | Azerbaïdjan   |
| Burkina Faso                     | Bolivie                      | Irak                | Cambodge                         | Biélorussie   |
| Burundi                          | Brésil                       | Jordanie            | Chine                            | Bosnie-Herzégovine  |
| Cameroun                         | Chili                        | Liban               | Îles Cook                        | Georgia   |
| Cape Vert                        | Colombie                     | Libye               | Corée du Sud                     | Kazakhstan  |
| République Centrafricaine        | Costa Rica                   | Maroc               | Fidji                            | Kosovo (Territoire administré par l'ONU sous la RCS 1244) |
| Tchad                            | Cuba                         | Syrie               | Inde                             | Kirghizistan  |
| Comores                          | Dominique                    | Tunisie             | Indonésie                        | Macédoine, République de                                  |
| Congo, République du             | République Dominicaine       | Yémen               | Iran, République Islamique d'    | Moldavie, République de                                   |
| Côte d'Ivoire                    | Équateur                     |                     | Kiribati                         | Monténégro  |
| République Démocratique du Congo | Salvador                     |                     | Laos, République démocratique du | Serbie  |
| Djibouti                         | Grenade                      |                     | Malaisie                         | Tadjikistan   |
| Guinée-Équatoriale               | Guatemala                    |                     | Maldives                         | Turquie   |
| Érythrée                         | Guyane                       |                     | Îles Marshall                    | Turkménistan  |
| Éthiopie                         | Haïti                        |                     | Micronésie, États fédérés de     | Ukraine   |
| Gabon                            | Honduras                     |                     | Mongolie                         | Ouzbékistan   |
| Gambie                           | Jamaïque                     |                     | Myanmar                          |   |
| Ghana                            | Mexique                      |                     | Nauru                            |   |
| Guinée                           | Montserrat                   |                     | Népal                            |   |
| Guinée-Bissau                    | Nicaragua                    |                     | Niue                             |   |
| Kenya                            | Panama                       |                     | Pakistan                         |   |
| Lesotho                          | Paraguay                     |                     | Palau                            |   |
| Liberia                          | Pérou                        |                     | Papouasie-Nouvelle-Guinée        |   |
| Madagascar                       | Sainte Lucie                 |                     | Philippines                      |   |

|                      |                                       |  |                       |  |
|----------------------|---------------------------------------|--|-----------------------|--|
| Malawi               | Saint Vincent-et-les-Grenadines       |  | Samoa                 |  |
| Mali                 | Suriname                              |  | Îles Salomon          |  |
| Mauritanie           | Uruguay                               |  | Sri Lanka             |  |
| Maurice              | Venezuela, République Bolivarienne du |  | Thaïlande             |  |
| Mozambique           |                                       |  | Timor Oriental        |  |
| Namibie              |                                       |  | Tokelau               |  |
| Niger                |                                       |  | Tonga                 |  |
| Nigeria              |                                       |  | Tuvalu                |  |
| Rwanda               |                                       |  | Vanuatu               |  |
| Sao Tome et Principe |                                       |  | Viêt-Nam              |  |
| Sénégal              |                                       |  | Îles Wallis-et-Futuna |  |
| Seychelles           |                                       |  |                       |  |
| Sierra Leone         |                                       |  |                       |  |
| Somalie              |                                       |  |                       |  |
| Afrique du Sud       |                                       |  |                       |  |
| Soudan du Sud        |                                       |  |                       |  |
| Ste. Hélène          |                                       |  |                       |  |
| Soudan               |                                       |  |                       |  |
| Swaziland            |                                       |  |                       |  |
| Togo                 |                                       |  |                       |  |
| Ouganda              |                                       |  |                       |  |
| Tanzanie             |                                       |  |                       |  |
| Zambie               |                                       |  |                       |  |
| Zimbabwe             |                                       |  |                       |  |